

MAIRIE

175 route de Saint Nazaire
26300 ROCHEFORT-SAMSON

Tél. 04.75.47.41.48



CHARTRE DU PÉRISCOLAIRE

Les enfants sont acceptés en périscolaire sous condition que la fiche de liaison ait été complétée et signée par les représentants légaux et l'enfant (élèves de l'élémentaire).

1 INSCRIPTION AU PERISCOLAIRE :

La commune a mis en place le portail famille eTicket pour faciliter les inscriptions de vos enfants aux prestations d'accueil périscolaire et restauration scolaire.

Les liens de téléchargement des applications (et accès web), des tutos vidéo et des explications détaillées sont à retrouver sur <https://www.eticket.giis.fr/connexion-au-portail-famille/>.

Une fois votre compte créé et validé par l'administration, vous pouvez créditer votre porte-monnaie et gérer vos inscriptions.

L'ouverture du compte eTicket n'engage pas la famille à inscrire son enfant au périscolaire. Il est toutefois fortement conseillé de créer un compte, sans créditer le porte-monnaie. En cas de nécessité, si vous devez inscrire exceptionnellement votre enfant au périscolaire, le compte sera déjà créé et donc utilisable sans délai.



En cas de changement de coordonnées, pensez à les mettre à jour sur eTicket ! Ces informations sont utiles pour vous joindre !

a) DELAI D'INSCRIPTION :

Les repas du restaurant scolaire sont confectionnés par la cuisine centrale de Valence ce qui nécessite une réservation à l'avance comme suit :

- **Avant le mercredi soir minuit, pour l'inscription à la cantine du lundi et mardi de la semaine suivante**
- **Avant le dimanche soir minuit, pour l'inscription à la cantine du jeudi et vendredi de la semaine suivante**
- **Avant la veille au soir minuit, pour l'inscription à la garderie du matin et du soir (inscription obligatoire pour des raisons de sécurité et d'encadrement)**

Il est important de bien vérifier la connexion au réseau internet lors des inscriptions afin qu'elles soient bien prises en compte !



En cas de problème avec l'application ou problème d'inscription, il est important d'envoyer tout de suite un mail à ma mairie : mairie@rochefortsamson.fr afin que celui-ci soit réglé rapidement.

b) ANNULATION D'INSCRIPTION

L'annulation de la réservation au service d'accueil périscolaire peut être effectuée jusqu'à la veille au soir. Passé ce délai, si l'enfant n'ai pas présent en accueil périscolaire, 1 ticket sera tout de même prélevé.

L'annulation au restauration scolaire peut se faire suivant les délais donnés au paragraphe « délai d'inscription ». En cas d'annulation hors délai, aucun remboursement sera effectué sauf en cas d'enfant malade (sous condition de fournir un certificat médical).

c) CAS PARTICULIERS :

En cas de grève ou d'absence non prévue de l'institutrice de votre enfant, les tickets d'accueil au périscolaire et restauration scolaire sont restitués.

Pour les enfants inscrits sur la pause méridienne lors de la mise en place d'un service minimum d'accueil, 1 ticket participation forfaitaire surveillance sera prélevé.

d) PAI :

Si votre enfant a un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), celui-ci doit être impérativement fourni à la mairie dès la rentrée scolaire avec l'ordonnance et les médicaments. Ce document est indispensable pour autoriser et sécurisé la présence de votre enfant au périscolaire.

- en 1 exemplaire si l'enfant est inscrit à une prestation (accueil périscolaire ou restauration scolaire)
- en 2 exemplaires si l'enfant est inscrit à 2 prestations (accueil périscolaire + restauration scolaire)

2 ACCUEIL PERISCOLAIRE

a) INTRODUCTION :

Mme Valérie FONTANEZ (également ATSEM dans la classe de PS/MS à l'école maternelle de Saint-Mamans) coordonne le service d'accueil périscolaire dans l'enceinte de l'école primaire de Rochefort-Samson. Le cadre est sécurisé, pour accéder à la cour de l'école, les parents doivent sonner au portail. Aucun enfant ne sera confié à un enfant mineur.

Si un seul parent est autorisé à récupérer l'enfant, merci de le spécifier et nous fournir un document officiel.

Si exceptionnellement vous voyez que vous serez en retard et que cela dépasse l'horaire de fermeture du service d'accueil du soir, merci de prévenir dès que possible Mme FONTANEZ au 06 74 48 24 16.

b) ACTIVITÉS AU SERVICE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les enfants ont accès à divers jeux de plein air, jeux de société, livres, coloriages, petites activités manuelles, ballons etc. Chacun peut donc se divertir à sa convenance.

c) LES HORAIRES :

	HORAIRES DU MATIN	HORAIRES DU SOIR
<i>Lundi – mardi- jeudi</i>	7h30 / 8h30	16h20 / 18h30
<i>Vendredi</i>	7h30 / 8h30	16h20 / 17h30

Si aucun enfant n'est inscrit, l'accueil n'est pas ouvert.

d) LE TARIF

Le ticket accueil périscolaire est facturé 1€ la demi-heure.

1 ticket accueil périscolaire est prélevé par tranche de 30 min d'accueil (sauf de 16h20 à 17h, 1 seul ticket).

Lors de l'achat de ticket, calculer au préalable le nombre de tickets dont vous aurez besoin pour une période donnée.

Par exemple, si vous récupérer votre enfant tous les jours à 17h15, il vous faudra prévoir 2 tickets par jours d'accueil au périscolaire donc 8 à la semaine. Merci de veiller à ce que votre compte soit toujours créditeur.

Pour tout retard dépassant l'horaire de fermeture du service d'accueil du soir, les parents seront appelés et 1 ticket garderie sera prélevé automatiquement.

A noter que le goûter du service accueil du soir est à la charge des parents.

3 RESTAURATION SCOLAIRE

a) INTRODUCTION :

La restauration scolaire est assurée par une équipe composée d'agents communaux et agents de l'association Archer : Mme Emmanuelle DEBARD, Mme Maria DENNE, M. Dimitri DEJOUX , Mme Marie-Ange ELIOT ORGEAS

Afin de permettre à tous les enfants de manger sur le même créneau horaire, 2 salles sont utilisées :

- la salle de restauration scolaire pour les élèves de l'élémentaire
- la salle du périscolaire pour les élèves de maternelle.

Afin que les enfants développent de l'autonomie, les élèves de l'élémentaire sont désignés à tour de rôle pour aider au service de leur camarades de table, débarrasser etc.

Si un enfant est malade pendant la pause méridienne, les parents seront appelés systématiquement et devront récupérer l'enfant.

b) ACTIVITES :

A certaines périodes déterminées dans l'année (halloween, Noël etc), Mme Valérie FONTANEZ vient renforcer l'équipe durant la pause méridienne pour proposer des ateliers ludiques, très appréciés par les enfants.

c) LES TARIFS :

	QUOTIENT FAMILIAL < 700	QUOTIENT FAMILIAL > 700
TARIF RESTAURATION SCOLAIRE	4.93 € + 1€ de participation forfaitaire surveillance	4.53 € + 1€ de participation forfaitaire surveillance
TARIF RESTAURATION SCOLAIRE EN CAS D'OUBLI D'INSCRIPTION	2 tickets cantine prélevés	2 tickets cantine prélevés

*Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année scolaire.

Pour les personnes ayant un quotient familial < à 700, une attestation CAF est à fournir dès la rentrée scolaire. Vous avez la possibilité d'intégrer le document directement dans votre compte eticket ou de le fournir par mail.

d) INSCRIPTION :

**Nous commandons le nombre exact de repas par rapport au nombre d'enfants inscrits.
Il est rappelé également que la surveillance et la sécurité sont assurés par un nombre d'agents déterminés et qu'il n'est pas possible de rajouter des inscriptions de dernières minutes (sauf impératifs familiaux, médicaux etc).
Il est donc de votre ressort, en tant que parents, d'anticiper l'inscription de votre enfant.
Les pique-niques ne sont plus autorisés (sauf à la demande de la municipalité).**

Hormis les impératifs cités-ci-dessus, en cas d'oubli d'inscription, il sera facturé 2 tickets restauration scolaire + forfait surveillance

MENUS :

Les menus sont établis par une commission menu gérée par Valence Romans Agglo (diététicien, cuisinier, écoles...). Les menus sont consultables sur eticket et affichés à la porte de la salle des fêtes.

L'éducation au goût est favorisée : un enfant n'est jamais « forcé » à consommer le contenu de son assiette, toutefois il est encouragé à goûter au plat. C'est parfois l'occasion pour lui de diversifier son alimentation.

Pour les enfants qui ne mangent pas de porc, le repas standard est remplacé par un repas végétarien.

e) VIVRE ENSEMBLE :

La restauration scolaire est un espace de sociabilisation et d'intégration : des règles de vie formalisées sont instaurées (voir livret de la restauration scolaire), elles fixent des droits et des devoirs. Dans le cadre de l'apprentissage de ce « vivre ensemble », des manquements peuvent être sanctionnés. En cas de règlement non respecté, un avertissement sera envoyé par mail. Les parents et l'enfant en cause pourront être reçus en mairie afin d'analyser la situation.

Il est possible qu'une exclusion de plusieurs jours soit mise en place.

4. COORDONNÉES UTILES

Accueil mairie : 04 75 47 41 48

Mail mairie : mairie@rochefortsamson.fr

Téléphone portable de Mme Valérie FONTANEZ : 06 74 48 24 16